



**Description d'emploi de Conseiller à la coordination des Corridors  
chargé d'administrer les programmes de la SADC de développement des  
infrastructures, de facilitation du transport et du commerce**

**Titre du poste: Conseiller à la coordination des Corridors**

**Préparée par:  
La Direction des infrastructures et services  
Secrétariat de la SADC  
Private Bag 0095  
Gaborone  
Botswana**

**Août 2008**

---

**1. CONTEXTE**

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à travers sa Direction des infrastructures et services, a reçu les ressources du Programme de facilitation du commerce régional (RTFP) que finance le Département du Royaume-Uni pour le développement international (DFID). Ces fonds sont destinés à engager un expert qui aidera le Secrétariat de la SADC à coordonner la mise en oeuvre des programmes portant sur le développement des infrastructures des Corridors ainsi que la facilitation du transport et du commerce. L'accent sera mis sur les activités ci-après:

- (i) Hiérarchisation des corridors de transport pour en faire des facteurs de développement économique et d'intégration régionale.
- (ii) Sensibilisation des Etats membres sur l'importance d'une planification intégrée des infrastructures et l'inclusion de la facilitation et de la logistique dans la planification des transports.
- (iii) Prestation de services de formation, de recherche et de renforcement des capacités en faveur des gouvernements nationaux, des comités de corridors existants et de groupes de corridors encore à leur stade embryonnaire.

- (iv) Traitement des requêtes en provenance des Comités de gestion de corridor (CGC) demandant l'assistance de la SADC pour la phase de démarrage, des projets spécifiques, ainsi que des initiatives de développement des corridors.
- (v) Gestion de l'enveloppe d'assistance de la SADC en faveur des CGC (CGC existants, nouveaux CGC et/ou les Corridors de développement ou Unités de CGC existants).

## **2. CONSEILLER A LA COORDINATION DES CORRIDORS – PORTEE DES TRAVAUX**

Compte tenu du passage imminent de la SADC au régime de Zone de libre-échange (ZLE) en 2008, et à celui d'Union douanière (UD) en 2010, il est crucial que le développement des infrastructures ainsi que la facilitation du transport et du commerce soient gérés à temps plein pour répondre aux besoins de ces systèmes de commerce ouvert (ZLE, UD etc). Le Secrétariat de la SADC propose un Conseiller à long terme chargé de coordonner la mise en œuvre du développement des infrastructures des Corridors de la SADC ainsi que de la facilitation du transport et du commerce.

Les responsabilités du Conseiller à long terme (ou Assistant technique) sont entre autres les suivantes:

- (i) Coordonner les programmes de développement des corridors de la région de la SADC et être, sous la coordination de l'Administrateur principal de programme (Transport), membre de l'Unité de mise en œuvre du Projet.
- (ii) Coordonner la mise en oeuvre globale de la Stratégie de la SADC pour les corridors, par rapport aux programmes de développement des infrastructures et de facilitation du transport et du commerce, l'accent étant mis sur le montage des projets et l'hiérarchisation des domaines essentiels d'intervention;
- (ii) Consulter et travailler étroitement avec les autres spécialistes du transport et experts techniques de la Direction des infrastructures et services dans le but de mettre en oeuvre un programme de transport intégré de la SADC.
- (iv) Coordonner les Equipes techniques des Corridors, les Comités directeurs, le secteur privé et autres parties prenantes, à la lumière

du “ **Plan d’action de la SADC pour le développement des Corridors** ” ”;

- (v) Assurer la liaison entre le Secrétariat de la SADC, les parties prenantes essentielles, les partenaires à la coopération internationale et les Etats membres dans tous les programmes de mise en oeuvre de la Stratégie de la SADC pour les Corridors;
- (v) Assurer la liaison avec d’autres Directions et partenaires de la SADC notamment le Programme RTFP, le COMESA, l’EAC et toute partie en ce qui concerne la mise en œuvre ponctuelle des interventions sur le Corridor Nord-Sud.
- (vi) Identifier les meilleures pratiques en vigueur dans la région, dans d’autres parties de l’Afrique et dans le monde, notamment le travail actuel du Programme de facilitation du commerce régional (RTFP) sur le Corridor Nord-Sud (CNS) ainsi que le travail achevé sur le Corridor du Beira et financé par la BAfD pour les reproduire dans d’autres Corridors pilotés par la SADC, l’EAC et le COMESA afin d’assurer une mise en œuvre efficace de la Stratégie de la SADC pour les Corridors ;
- (vii) Contribuer à l’élaboration du Plan directeur régional (SADC) de développement des infrastructures afin d’assurer que la composante « développement des infrastructures et facilitation du transport et du commerce » soit incluse dans le Plan directeur, lequel trace les besoins à long terme et fondamentaux quant aux infrastructures destinées à faciliter la réalisation des objectifs d’intégration régionale;
- (viii) Coordonner les réunions des Groupes et des Comités directeurs de Corridors en collaboration avec les Etats membres hôtes ainsi que la préparation de documents concernant les rapports d’activité destinés aux différentes réunions;
- (ix) Faciliter les études à mener dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie relatives aux Corridors;
- (x) Coordonner les efforts des différents partenaires à la coopération internationale (PCI) qui appuient les projets relatifs aux Corridors et assurer la complémentarité des PCI participant;
- (xi) Assumer les responsabilités de membre de l’Unité de mise en oeuvre de projets infrastructurels (UMPI) dont la fonction essentielle est de piloter les projets infrastructurels au sein de la Direction des infrastructures et services ;

- (xii) Assumer toute autre responsabilité qui lui serait assignée par rapport à la mise en oeuvre du Programme de la SADC pour les Corridors;
- (xiii) Constituer des synergies avec d'autres Agences d'exécution engagées dans le développement des Corridors de la région de la SADC;
- (xiv) Coordonner les questions intersectorielles par rapport aux interventions ministérielles en dehors du champ d'application des ministères du transport ;
- (xv) Coordonner avec le COMESA et l'EAC tous les programmes de développement des corridors particulièrement en cas de chevauchement des corridors dans les trois CER ;
- (xvi) Effectuer des missions spéciales dans les Etats membres en rapport avec la mise en oeuvre de la Stratégie pour les Corridors ;
- (xvii) Préparer les rapports destinés aux organes statutaires de la SADC ainsi qu'aux structures de la Tripartite COMESA-EAC-SADC.

### **3. QUALIFICATIONS GENERALES**

#### **3.1 Etablissement des rapports et communications.**

Le Conseiller à la coordination des Corridors fera principalement et quotidiennement rapport au Secrétariat de la SADC à travers le Directeur des infrastructures et services sur toutes les questions techniques. Il/elle fera aussi périodiquement rapport au Directeur du Programme de facilitation du commerce régional (RTFP) sur les questions techniques et administratives. Il/elle établira et maintiendra des relations de collaboration avec les membres de la Division des transports au sein de la Direction des infrastructures et services.

#### **3.2 Qualifications et expérience**

Les qualifications du Conseiller seront entre autres les suivantes:

- (i) Un diplôme en économie des transports, planification/management des transports, développement des infrastructures de transport ou disciplines connexes

- (ii) Au moins 10 ans d'expérience en transport, facilitation du commerce, administration de projets ou gestion de corridors y compris les projets et programmes régionaux concernant le développement des corridors/SDI
- (iii) Un diplôme de maîtrise constitue un avantage supplémentaire
- (iv) La compétence en anglais est obligatoire. La capacité de communiquer en portugais ou français serait un avantage supplémentaire.

### **3.3 Autres exigences**

- (i) Excellente aptitude à planifier, organiser, tenir les dossiers, négocier, communiquer et écrire;
- (ii) Une personnalité fiable et responsable et être capable de travailler dans des conditions professionnelles exigeantes et dans un environnement international;
- (iii) Expérience quant à la faculté de traiter avec les hauts cadres privés et les fonctionnaires publics et aptitude à communiquer à tous les niveaux;
- (iv) Grand esprit d'équipe tout en étant indépendant et capable de travailler de façon autonome; et
- (v) Expérience de travail dans la région de la SADC constituera un atout.

## **4. REALISATIONS ATTENDUES ET PERIODE D'ENGAGEMENT**

### **4.1 Réalisations attendues:**

Le poste sera financé par le RTFP et le titulaire fera rapport à la SADC suivant les procédures et exigences de l'organisation en matière de gestion et d'établissement des rapports ainsi qu'au RTFP via des rapports mensuels brefs et des rapports trimestriels plus détaillés. A l'expiration du contrat, le Conseiller à la coordination des Corridors sera tenu de soumettre au RTFP un rapport de fin de mission qui résume toutes les activités réalisées, les résultats et l'impact enregistré.

## 4.2 Durée et période d'engagement

La durée de l'affectation est d'une année mais avec une grande possibilité de refinancement du poste pour un an supplémentaire, soit au total 2 années. Le titulaire aura ses bureaux à la Direction des infrastructures et services qui est basée au Secrétariat de la SADC, Gaborone, Botswana. Le Conseiller devrait commencer à travailler le 1<sup>er</sup> octobre 2008

## 5. REMUNERATION

Le RTFP offre un régime salarial juste et compétitif. La rémunération est négociable et proportionnel à la position, aux qualifications et à l'expérience du candidat.

## 6. COMMENT POSER SA CANDIDATURE

Les candidats devront soumettre une lettre de demande, un CV détaillé et trois noms de référence avec leurs coordonnées de contact complètes.

Les lettres seront adressées au:

Secrétaire exécutif  
Secrétariat de la SADC  
P/Bag 0095  
Gaborone  
Botswana

ATT: M. Hendix A. D. Tonde

Ou email à: [registry@sadc.int](mailto:registry@sadc.int) avec copie à [htonde@sadc.int](mailto:htonde@sadc.int)

La date limite de soumission des candidatures est le 5 septembre 2008.

### ***N.B.:***

Seuls les candidats sélectionnés recevront les communications.